



6.2 Demande de subvention pour financer le fonctionnement global de l'association

Ce paragraphe doit être complété par le tableau 7. Budget prévisionnel

NB : Toute mise à disposition de locaux ou de matériel doit faire l'objet d'une valorisation sincère dans la convention d'objectif (pour les subventions supérieures à 23 000 euros).

6.2.1 Présentation du projet associatif

Le club Givors Tir Sportif:
Mise en place d'une installation pour public malvoyant: une carabine avec lunette de visée spéciale (sonore) et une cible adaptée à cet handicap.

6.2.2 Composition des organes dirigeants

Président: M.Passat Franck
Trésorier : Mme Chassaignon Monique
Secrétaire: M.Collin Elouan
École de tir: Mme Chassaignon Monique
Responsable compétition: Mme Godin Patricia

Président adjoint: M.Garcia Daniel
Trésorier adjoint: Mme Godin Amélie
Secrétaire adjoint: Mme Candela Joëlle